



GVA Roller Derby

Règlement de l'équipe

Adhésion

Entraînements

Gestion des présences

Equipement

Sécurité

Discipline lors des entrainements

Démission

Exclusion

Cotisations

Adhésion

Article 1

Toute personne de plus de 18 ans révolus peut effectuer une demande d'adhésion à l'équipe et la ligue pour autant qu'elle respecte les valeurs de l'association et le règlement en vigueur.

Article 2

Des sessions de recrutement sont régulièrement organisées afin de valider les capacités des skateurs. La validation des membres postulant sera notifiée à la fin de la session de recrutement par les coaches.

Article 3

Est considéré comme membres toute personne ayant été validée lors de la session de recrutement et ayant payé sa cotisation à la date butoir, ayant certifié avoir pris connaissance du règlement de l'équipe, fournit les documents requis (fiche personnelle) et étant au bénéfice d'une assurance accident.

Entraînements

Article 4

Les entraînements incluent une session fitness en baskets, de la pratique de patinages ainsi que spécifique au sport, mais aussi de la théorie: stratégies et tactiques.

Article 5

Il est nécessaire d'arriver aux entraînements au moins 15 minutes avant le début de la session. L'heure indiquée est celle du début des entraînements. S'il n'est pas possible de rester pour toute la durée de la session, il faut en aviser en amont la personne responsable du module.

Article 6

La condition physique est importante. Si les capacités d'un adhérent sont amoindries (maladie, fatigue, ...), il n'est pas tenu de participer aux entraînements mais doit en informer les coaches. Un certificat médical doit être fourni lors d'un retour à l'entraînement après une absence due à une blessure.

Article 7

Chacun est libre de proposer une activité (sortie, ballade, entraînement, etc...) en accord avec les responsables de comités et dans le but d'améliorer les performances de l'équipe.

Gestion des présences

Article 8

Chaque membre de l'équipe est tenu de mettre à ses jours ses données sur la fiche de présence présente sur les réseaux.

Article 9

En cas d'absence, les membres sont tenus de prévenir l'équipe via l'adresse e-mail gvarollerderby@gmail.com ainsi que le coach par sms ou téléphone.

Equipement

Article 10

L'équipement est obligatoire et doit être porté à chaque entraînement.

Il contient:

- une paire de patins de type « quads »
- des protège-genoux
- des protège-poignet
- des coudières
- des protège-dents
- un casque
- une clé pour régler les patins
- trousse de premier secours complète avec médication personnelle

Il est optionnel mais conseillé de se munir de protections supplémentaires:

- plastron ou brassière à coques
- soutien des articulations
- short de protection de coccyx et hanches "bumsaver"
- protège- tibias

En cas de port de matériel non réglementaire ou incomplet, la participation aux entraînements est exclue.

Pour les sessions techniques, il est obligatoire de se munir en plus d'une paire de baskets et d'une boisson pour s'hydrater.

Sécurité

Article 11

Il est formellement interdit de consommer de l'alcool et des produits stupéfiants, ou tout autre produit pouvant altérer les capacités intellectuelles et physiques, avant et durant toute la durée de l'entraînement.

Si un membre est considéré comme dangereux pour lui-même ou ses co-équipiers son entraînement sera suspendu.

Article 12

Les joueurs doivent être au bénéfice d'une assurance accident.

Article 13

Chaque skateur doit avoir sa propre trousse de secours (la liste du nécessaire est distribuée par le comité First Aid). Néanmoins, une trousse de secours est à disposition lors de tous les entraînements.

Le comité First Aid se réserve le droit vérifier les trousses personnelles à tout moment.

Si un joueur se blesse lors des entraînements, seules les personnes en charge des First Aid seront amenées à s'occuper des cas. Pour les autres, l'entraînement se poursuivra.

Article 14

La santé personnelle est sous la responsabilité individuelle.

Une fiche personnelle est distribuée aux membres lors du premier entraînement. Chaque membre est tenu de rendre ce document complété au comité First Aid et en posséder une copie dans ses affaires personnelles.

Discipline lors des entrainements

Article 15

Ponctualité et assiduité doivent être respectées impérativement.

Article 16

Il est nécessaire de prévenir la personne responsable du module pour toute sortie occasionnelle de l'entraînement (envies pressantes ou autre obligation).

Article 17

Afin de maintenir la dynamique des exercices, les pauses boissons ("drink" et "quick drink") ou sucre sont prises en même temps pour toute l'équipe par intermittence durant les sessions techniques.

Article 18

Le respect d'autrui est demandé. De ce fait, il est important de ne pas porter des propos préjudiciaux ni de se battre avec ses co-équipiers. En cas de tension, les médiateurs peuvent être sollicités.

Article 19

Les joueuses doivent s'entraider. La solidarité doit faire partie des valeurs de l'équipe.

Article 20

Il est très important de s'hydrater correctement et de prévoir des réserves de boisson. L'accès à un point d'eau n'est pas garanti pour chaque entraînement.

Remarque: des articles sur la nutrition et l'hydratation sont disponibles sur le site.

Démission

Article 22

Tout adhérent est libre de démissionner de l'équipe à tout moment. Pour cela, il doit en aviser l'entraîneur et la ligue par mail en mentionnant la date de départ. Si l'adhérent quitte l'association, la cotisation annuelle ne peut en aucun cas être retournée.

Pour réintégrer l'équipe, il sera nécessaire de repasser les tests d'aptitude.

Exclusion

Article 23

En cas de non respect des valeurs de l'association ou du présent règlement, le Président, ou un membre de la ligue, peut demander l'exclusion d'un membre (cf. statuts de l'association). Suite à cette décision, aucun recours n'est possible.

Cotisations

Article 24

Conformément aux statuts de l'association, les personnes désirant devenir membre doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 240 CHF. Le non-paiement de cette dernière entraîne une exclusion aux entraînements et à toutes les activités de l'association.

Les cotisations seront dues au 1^{er} Janvier pour les membres qui rejoignent l'association entre le 1^{er} septembre et le 31 Mars et au 1^{er} juin pour les membres qui rejoignent l'association entre le 1^{er} Avril et le 31 Aout.

Sous réserve d'acceptation du bureau, le versement de la cotisation peut être échelonné en trimestre. Le membre devra pour cela effectuer une demande écrite au bureau au plus tard dans les 10 jours avant la fin du mois.

La totalité de la somme reste due, même si un membre quitte l'association ou n'est plus en mesure de pouvoir pratiquer l'activité (blessures, déménagement, etc...)

Transfert au compte postal de l'Association :

N° compte : 12-735971-7

Destinataire : GVA Roller Derby - AVENUE COMMUNES-RÉUNIES 58, 1212 GRAND-LANCY

Payements de l'étranger :

IBAN : CH74 0900 0000 1273 5971 7

BIC : POFICHBEXXX

Banque : PostFinance

Par ma signature, je déclare avoir lu et accepté le présent règlement.

Nom : Prénom :

Date : Lieu :

Signature :